



Position de détachement FPE

Par foufa

Bonjour,

Je suis fonctionnaire d'état titulaire au Ministère de l'intérieur. Je suis actuellement en position de détachement auprès du Ministère de la justice pour une durée d'un an renouvelable. J'ai deux questions à poser avant de prendre ma décision :

1/ si je réintègre mon administration d'origine à l'issue du détachement puis je refuse d'être réintégrée à mon dernier poste ? Le cas échéant, que se passe-t-il ?

2/ si je renouvelle le détachement pour une année alors en cas de rupture anticipée à mon initiative, combien de temps a mon administration d'origine pour me réintégrer ?

Merci par avance pour votre réponse.